

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 Décembre 2020
Convocation du 14 décembre 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 14 décembre 2020, s'est réuni le mardi 22 décembre 2020 à la salle communale, derrière la Mairie. Afin de respecter les règles sanitaires liés au COVID 19 et de permettre le plein respect des « mesures barrières », le public est limité à 25 personnes.

Etaient présents : BARLOGIS Pierre, CLAVEQUIN Jean-Pierre, HENISSE Viviane, MOYON Jean-Louis, CANTIN Réate, BORNE Anne-Lise, CANAULT Christian, CHIPAUX Franck, COURTOT Marie-Josèphe, DOUCEY Xavier, FORINI Annie et GORJUP Sébastien.

Procuration de : DAMOTTE Julien à BARLOGIS Pierre
RETTEBACH Aline à CLAVEQUIN Jean-Pierre

Absente excusée : VENET Bérénice

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à « l'unanimité ».

Le Code général des collectivités territoriales stipule que les comptes rendus doivent porter sur les décisions prises par le Conseil Municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal a pu délibérer.

1 – SERVICE ADMINISTRATIF – CREATION DE POSTE

Le Maire informe l'assemblée municipale qu'il a reçu le 19/11/2020 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale une proposition d'avancement de grade au bénéfice de Madame PESEUX Stéphanie, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Madame PESEUX Stéphanie justifiant d'au moins cinq ans de services effectifs dans son grade peut prétendre à changer de grade au 1^{er} février 2021 et être nommée « Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe ».

L'augmentation mensuelle de son traitement de base s'élèverait à 60,92 €, soit 791,96 € pour 13 mois.

Le Maire, favorable à cette promotion, demande au Conseil Municipal la création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} février 2021 et par conséquent la vacance du poste occupé à ce jour par l'agent.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

2 – DEPARTEMENT : AMENDES DE POLICE 2021

Dans le cadre des Amendes de Police pour la répartition 2021, le Maire propose l'installation d'un feu tricolore sur la Grande Rue à hauteur de la station de lavage, susceptible d'être subventionné à hauteur de 40 % du montant HT. D'autres actions sont à prévoir sur l'année 2021 et notamment la pose de miroir

Coût de l'installation du feu tricolore (devis Baumgartner) : 7 593,20 € HT soit 9 111,84 € TTC

Décision du CM : Accord à la majorité (2 objections : Anne-Lise BORNE et Sébastien GORJUP).
Anne-Lise BORNE et Sébastien GORJUP auraient préféré un radar fixe pédagogique ou une zone 30.

3 – GRAND BELFORT : FONDS DE CONCOURS PLAN PAYSAGE 2021

Depuis 2012 le Grand Belfort attribue une aide financière aux communes adhérentes afin de les accompagner et de les soutenir dans les projets environnementaux en faveur de la conservation, de l'amélioration ou de la mise en valeur des paysages sur le territoire.

Le Maire fait part à l'assemblée des différentes thématiques et types de projets pouvant bénéficier d'une aide financière.

Les dossiers de demande devront être déposés avant le 31 mai 2021.

Projets soumis :

- Reconstituer une haie Rue de la Croze pour se préserver du gibier.
- Création de places de parking, stationnement : bas-côté Route de Dambenois/Rue du Canal (les particuliers garent encore leur voiture sur les trottoirs).
- Aménagement du rond-point vers Conforama : Christian CANAULT souhaiterait y mettre des plantations ou bosquet :
 - Réponse du Maire : A envisager en partenariat avec l'association des Abeilles en accord avec le Département : prévoir une réunion courant janvier 2021 avec Michel HENISSE, Christian CANAULT et le Maire.

Décision du CM : A revoir ultérieurement

4 – ETAT : DETR 2021 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Maire informe l'assemblée que la DETR est un concours financier de l'état destiné aux communes et groupements de communes pour soutenir des travaux d'investissements, dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement des services publics en milieu rural. Les dossiers doivent être transmis en Préfecture avant le 31 janvier 2021

Projets proposés susceptibles d'être éligibles :

- Travaux de réhabilitation de la cure
- Réaménagement d'un bureau dédié à l'état civil dans la salle d'attente actuelle, peu utilisée.

Décision du CM : Accord à la majorité : 2 abstentions (Anne-Lise BORNE et Sébastien GORJUP)

Anne-Lise BORNE souhaiterait proposer :

- Des travaux d'étanchéité du toit de la mairie
- L'aménagement d'un jardin solidaire.
 - Le Maire n'y voit pas d'objection pour accompagner ce projet.
- Aménagement de place de parking dans le vieux Trévenans : envisager un droit de préemption
 - Le vieux Trévenans étant situé dans le PLU en zone U, signale que ce projet serait soumis à expropriation avec l'obligation de faire une déclaration d'utilité publique (DUP).

5 – ADHESION SERVICE DES GARDES CHAMPETRES

L'adhésion de la commune au service des gardes champêtres arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Le Grand Belfort nous propose de renouveler notre adhésion pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec possibilité d'être renouvelée une fois.

Coût antérieur : 3 900 € Coût 2021 : 4 992 € (4 €/habitants)

Décision du CM : Accord à l'unanimité

6 – PARTICIPATION SERVICE PERISCOLAIRE ET MATERNELLE – CONVENTION FINANCIERE CHATENOIS LES FORGES

La participation de la commune aux frais de fonctionnement de la maternelle et du périscolaire pour les années 2018 et 2019, à l'encontre de la commune de Châtenois-les-Forges, s'élève à 123 120,04 €, composée comme suit :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| ▪ Maternelle 2018 : 26 712,99 € | Périscolaire 2018 : 35 426,00 € |
| ▪ Maternelle 2019 : 33 161,42 € | Périscolaire 2019 : 27 819,63 € |

Ces participations sont inscrites au budget 2020 mais en raison du retard tardif de la réception des documents comptables en mairie de Trévenans, la commune doit différer le paiement de ces créances sur 2021.

Le Maire en accord avec la commune de Châtenois-les-Forges, propose au Conseil Municipal d'échelonner le paiement de ces participations sur l'année 2021 en 10 mois maximum.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

7 – CREATION COMITE CONSULTATIF ACTION SOCIALE

Le Maire rappelle que la commission du CCAS sera dissoute au 31 décembre 2020 par décision du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2020. Le Maire propose de créer un comité consultatif d'action sociale. Le Maire est favorable à garder les mêmes membres que ceux qui étaient précédemment nommés au sein du CCAS pour composer ce comité.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

8 – COUPE DE BOIS 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le départ en retraite de Monsieur SALOMON, et informe l'assemblée que la personne qui a été désignée en tant qu'agent intérimaire ne pourra pas assurer toute la partie affouage. Monsieur le Maire a sollicité les entreprises pour réaliser le bucheronnage et le débardage des grumes. Cette coupe se fera sur la parcelle 4 en forêt communale (volume présumé 113 m3).

Le Maire informe l'assemblée que la commission bois s'est réunie le 18 décembre 2020 et qu'elle est favorable au maintien des tarifs 2019/2020

La commission a noté que les tarifs du bucheron et du débardeur restent également identiques.

▪ Nettoyage en Forêt :

Plusieurs lots de chauffage destinés aux affouagistes sont proposés au tarif suivant :

Quartier :	10 €/stère
Rondin :	5 €/stère
Perches :	au tarif du rondin

Décision du CM : Accord à l'unanimité

▪ Contrat de Bucheronnage :

Cette année nous avons sollicité Monsieur PERRET Bruno, domicilié à FAYMONT (70), pour réaliser l'abattage de grumes, il nous propose les tarifs suivants :

- Abattage façonnage de grume – le mètre cube	13,50 €
- Câblage manuel et abattage des pieds supérieur à 20 cm	35,00 € / heure
- Option cubage de grumes – le mètre cube	2,00 €

Décision du CM : Accord à l'unanimité

Débardage de grumes :

Nous avons sollicité l'entreprise Gilbert PETEY, domicilié à BUC (90) qui nous propose les mêmes tarifs que l'an passé :

- 8.50 € HT le m3 pour les grumes de la parcelle 4
- 62 € HT de l'Heure de Câblage

Décision du CM : Accord à l'unanimité

9 - ASTREINTES HIVERNALES

Durant la période hivernale et afin de prévoir l'organisation du déneigement de la voirie, le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'appliquer des astreintes avec heures supplémentaires si besoin, pour la filière technique uniquement, le week-end et jours fériés, du vendredi soir au lundi matin, effectuées à tour de rôle par les agents techniques. Le Maire précise que les crédits nécessaires à cette dépense doivent être inscrits au budget.

Le Maire propose de mettre les astreintes à compter du vendredi 25 décembre 2020 jusqu'au dimanche 14 mars 2021 inclus.

Décision du CM : Accord à l'unanimité